



# INFORMATIONS CONCERNANT

Les seuils de l'usure applicables en fonction des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du trimestre précédant la période d'application.



## CATÉGORIE DE FINANCEMENT

Seuil de l'usure  
Source : Banque de France

1/ Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L312-1 à L312-36 du code de la Consommation (prêts immobiliers)

	%
Prêt à taux fixe	2,41
Prêt à taux variable	2,27
Prêt relais	2,99

2/ Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L312-1 à L312-36 du code de la Consommation (crédits de trésorerie)

	%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € <sup>(1)</sup>	21,31
Prêts personnels et autres prêts	
D'un montant supérieur à 3 000 € et inférieur à 6 000 € <sup>(1)</sup>	11,20
D'un montant supérieur à 6 000 € <sup>(1)</sup>	5,68

(1) TEXTE RENVOI A PRECISER

3/ Prêts aux entreprises (y compris agriculteurs)

	%
Découverts en compte	14,51

4/ Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité commerciale

	%
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	3,13
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	1,61
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	1,87
Découverts en compte	14,51
Autres prêts d'une durée initiale inférieure à 2 ans	1,61

## TAUX DES INTÉRÊTS DÉBITEURS SUR DÉCOUVERT EN COMPTE

PARTICULIERS \* 19,32

PROFESSIONNELS 14,51

\* Taux variable proportionnel au taux débiteur jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant aux prêts d'un montant inférieur ou égal à 3000€. Ce taux sera minoré en fonction du montant de l'utilisation effective, en respect de la réglementation de l'usure.

## DIVERS

Rémunération des produits à taux libres au 01.01.2019

Compte sur Livret	0,05
Livret Jeune	0,75

Taux de référence du Crédit Agricole Mutuel au

01.04.2020  
TRCAM 3,53

**SEUILS DE  
L'USURE  
APPLICABLES  
A COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2020**